



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## **La FAE signe sa première convention collective : une nouvelle page d'histoire s'écrit**

**Montréal, le 6 avril 2011** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a officialisé aujourd'hui, à Québec, l'entente négociée avec le gouvernement et entérinée cet automne par les 32 000 enseignantes et enseignants qu'elle représente. En plus du président de la FAE, Pierre St-Germain et de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, les membres du comité de négociation dont le vice-président aux relations du travail de la FAE, Christian St-Louis, et ceux du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et son président, Bernard Tremblay, ont apposé leur signature sur le document qui détermine les conditions de travail des membres de la FAE jusqu'en 2015. Ce geste permet de confirmer la conclusion de la première convention collective de la FAE.

### **Une page d'histoire**

Après un travail acharné et une participation exemplaire de ses membres dans tout le processus de négociation, la FAE récolte le fruit des efforts accomplis. Outre la garantie de la baisse du nombre d'élèves par classe de la 3<sup>e</sup> année du primaire à la 2<sup>e</sup> année du secondaire, la persévérance de la FAE a permis de faire des gains importants, notamment par :

- l'ajout de 25 % des permanences à l'éducation des adultes et en formation professionnelle (EDA-FP) et le rehaussement des planchers d'emploi;
- la baisse du nombre d'élèves pour les classes d'accueil;
- l'ajout d'enseignantes et enseignants orthopédagogues au préscolaire et au primaire 1<sup>er</sup> cycle;
- l'application de nouvelles règles de formation de groupes pour les élèves handicapés du préscolaire 4 ans;
- des sommes pour compenser le travail lors d'activités éducatives;
- des contrats à temps partiel après deux mois de remplacement pour les suppléantes et suppléants.

« Cette première convention collective représente, pour la FAE et ses membres, un événement très important. Elle marque une page d'histoire pour notre jeune fédération, née en 2006. En signant aujourd'hui cette première entente, une convention collective négociée à partir des revendications exprimées par les enseignantes et enseignants membres de nos syndicats affiliés, la FAE continue à se distinguer et confirme sa capacité de parvenir à des résultats concrets qui témoignent de la pertinence de nos choix passés. En effet, notre autonomie en négociation nous a permis de pousser plus loin les discussions et d'obtenir, entre autres, l'entente sur les retraits préventifs. Ce gain profitera non seulement aux enseignantes de la FAE mais à toutes les enseignantes du Québec », a déclaré Pierre St-Germain, président de la FAE.

## **Les élèves en difficulté : la lutte continue**

Cette signature aujourd'hui ne doit pas faire oublier cependant qu'il reste encore un dossier capital à régler : celui qui a trait à l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Ce dossier n'ayant pu trouver sa conclusion durant la négociation, il a été convenu avec le gouvernement de poursuivre les discussions au sein d'un comité paritaire national. Après plusieurs mois de travail, à l'issue desquels nous n'avons pu conclure d'entente, nous en sommes maintenant à l'étape de la conciliation.

« Le problème des services aux élèves HDAA demeure entier. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M<sup>me</sup> Beauchamp, a promis d'apporter des correctifs. Nous entendons maintenir la pression de concert avec nos partenaires de la coalition « Pour une intégration réussie ». Notre objectif est clair : nous voulons que les élèves en difficulté aient les services auxquels ils ont droit et que les enseignantes et enseignants obtiennent le soutien leur permettant d'accomplir, dans des conditions décentes et dans l'intérêt de tous les élèves, leur mission qui est d'instruire », d'ajouter Pierre St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Renseignements : Armand Dubois, conseiller – Communication et relations médias  
514 666-7763, poste 296 (bureau)  
514 910-1754 (cellulaire)